

200922

**Procédure appliquée pour la mise en vente de bâtiments et terrains publics de la Ville de Charleroi
Question de Madame la Conseillère Malika El Bourezgui**

Pour faire face aux difficultés budgétaires, Charleroi a opté pour la mise en vente d'une partie de son patrimoine immobilier (terrain et bâtiment).

Pouvez-vous me dire quelle est la procédure appliquée pour ces mises en vente ?

- quels sont les critères pour la mise en vente d'un bâtiment ou terrain ?
- comment sont évalués les biens mis en vente ?
- de quelle façon les ventes sont-elles annoncées au public et les offres d'achat traitées ?
- comment est réaffecté le fruit de la vente ?
- y-a-t'il un service spécifiquement chargé de ces ventes ?
- avez-vous déjà pu dresser une liste des biens à vendre ?

Réponse de Monsieur l'Echevin Eric Massin

Effectivement, toute une série de biens faisant partie du patrimoine de la Ville va être proposé à la vente. La mise en vente de ceux-ci se fera de deux manières : par le biais du Comité d'Acquisition d'Immeubles ou par la Chambre des Notaires.

Généralement, la procédure de vente sera publique sauf dans les cas où la procédure de vente peut se réaliser de gré à gré (en cas d'offre reçue supérieure à l'estimation initiale).

Actuellement, une réunion est planifiée avant fin septembre afin que la Ville puisse se positionner et décider sur les questions essentielles que vous évoquez dans votre demande.

Bien entendu, je ne manquerai pas de revenir vers les membres de la présente assemblée afin de faire le point sur la situation.